



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 juillet 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-07-07-7002

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 juin 2025;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juin 2025;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 juin 2025;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2025;
 - 5. Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement no. 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de prolongement rue Cunningham et la canalisation du fossé sur une partie du chemin Ridge
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Signature de l’entente de travaux VOLET 1 – Projet Highland et secteur West – Travaux de construction d’une station de pompage;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat à Guillevin International Co. - Acquisition de 6 lampadaires pour la rue du Bicentenaire;
- 20.3** Autorisation - Octroi de contrat à Les Inspections FB. – Inspections pour amiante des immeubles du 16 rue Prince et 221 rue Châteauguay;
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de 9 bancs de parc;
- 20.5** Autorisation - Programme d’inspection périodique des risques plus élevés (risques moyens, élevés et très-élevés);
- 20.6** Autorisation - Programme d’évaluation et d’analyse des incidents;
- 20.7** Autorisation - Octroi de contrat- Laboratoire GS inc. – Contrôle qualité des travaux de pavage et de bordures du secteur West;
- 20.8** Autorisation – Facture de Géométra, arpentage – Travaux d’opérations cadastrales et de lotissement – École Notre-Dame;
- 20.9** Autorisation - Contrat à R. Mailloux Inc pour la pose des lampadaires – Projet West;
- 20.10** Autorisation – Contrat à JMM Installation / Panneau de porte de garage.

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation - Approbation des états financiers 2024 de l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.2** Autorisation - Budget révisé 2025 de l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 004039 PU-REG déficit d’exploitation; (*27 mai 2025*)
- 30.3** Autorisation - Budget révisé 2025 de l’Office d’habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 004039 PU-REG déficit d’exploitation; (*4 juin 2025*)
- 30.4** Autorisation - Demande d’aide financière dans le cadre du soutien à la vitalisation - « Axe soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité »;
- 30.5** Autorisation - Financement temporaire du Règlement d’emprunt 984-2025 – Travaux du Secteur West;
- 30.6** Autorisation - Financement temporaire du Règlement d’emprunt 986-2025 – Rue du Bicentenaire;
- 30.7** Autorisation - Financement temporaire du Règlement d’emprunt 987-2025 – Prolongement rue Cunningham et partie du Chemin Ridge;
- 30.8** Autorisation - Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l’usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d’autoriser cet usage dans la zone CO-3;
- 40.2** Approbation – Adoption du premier projet de règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l’usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d’autoriser cet usage dans la zone CO-3;

- 40.3 Adoption – Adoption du règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles;
- 40.4 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage maison des jeunes dans la zone HA-14;
- 40.5 Approbation – Adoption du projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage maison des jeunes dans la zone HA-14;
- 40.6 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA—14;
- 40.7 Autorisation – Adoption du projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA—14;

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation - Embauche temporaire de Emma Dauphinais pour le camp de jour pour la saison 2025;

50.2

60 –VARIA

- 60.1 Approbation - Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

**25-07-07-7003 Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 juillet 2025 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 juin 2025

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2025

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 juin 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 juin 2025

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 juin 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juin 2025

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 juin 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement no. 987-2025 décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour les travaux de prolongement rue Cunningham et la canalisation du fossé sur une partie du chemin Ridge

La greffière dépose le procès-verbal de correction pour le règlement no. 987-2025.

Période d'information du maire

Il remercie tous les employés de la ville qui ont travaillé bénévolement pour la Fête des citoyens tenue à l'île Russel le 5

juillet dernier. Ce fut beaucoup de préparation mais aussi un succès.

À la demande du conseil municipal, la rue F.Cleyn sera cédée sous peu à la Ville de Huntingdon. Le décret sera publié dans la Gazette officielle du Québec. La Ville sera ainsi responsable de son entretien.

Les travaux de pavage du quartier West sont prévus pour la fin du mois d'août.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

Subséquent aux questions du public, les sujets 40.4 à 40.7 sont traités en début de séance.

Avis de motion du règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14 sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Le projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14 est déposé et présenté par madame Andrea Geary.

Un huis clos demandé par le conseiller Dominic Tremblay est tenu à 19h33.

Reprise de la séance à 19h38.

Adoption du premier projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Considérant que la Ville a reçu une demande visant à implanter une maison des jeunes sur la rue Centre ;

Considérant que le projet serait situé dans la zone HA-14 et que cette zone ne permet pas l'usage « Maison des jeunes » qui fait partie de la sous-classe Services communautaires de la classe commerciale C1;

Considérant que le Conseil souhaite apporter son soutien au projet en autorisant l'usage Maison des jeunes dans ladite zone;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

Considérant que le projet de règlement 993-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025;

Considérant qu'une copie du projet de règlement 993-2025 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

25-07-07-7004

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no. 993-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin d'autoriser l'usage « Maison des jeunes » dans la zone HA-14.

Adopté

Avis de motion du règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005 - Ajout de « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA-14 sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005 - Ajout de « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Le projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA-14 est déposé et présenté par madame Andrea Geary.

Adoption du premier projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 714-2005 - Ajout de « Maison des jeunes » dans la zone HA-14

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA-14;

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Gary à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

Considérant que le projet de règlement 994-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025;

Considérant qu'une copie du projet de règlement 994-2025 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

25-07-07-7005

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no. 994-2025 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no

714-2005 afin d'établir les critères d'évaluation de l'usage « Maison des jeunes » dans la zone habitation HA-14.

Adopté

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 2 juin 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-07-07-7006

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 juin 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du mercredi 25 juin 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 25 juin 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-07-07-7007

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 25 juin 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Signature de l'entente de travaux VOLET 1 – Projet Highland et secteur West – Travaux de construction d'une station de pompage

Considérant que les compagnies Gestion Imseel Inc., et Groupe Immobilier Projex inc. représentées par leur président monsieur Marc-René Morin et monsieur Carlos Farinha, souhaitent développer un projet résidentiel visant les lots 3 447 065, 3 447 066 et 3 229 837;

Considérant que le projet requiert la construction d'un réseau d'égout sanitaire séparatif impliquant la mise en place d'une station de pompage afin d'acheminer les eaux usées vers la station d'épuration ;

Considérant que la Ville désire étudier la possibilité de profiter de ces travaux afin d'alléger son réseau d'égout combiné existant en

dirigeant le réseau d'égout sanitaire du secteur West vers la station de pompage proposée ;

Considérant que les promoteurs s'engagent à retenir les services d'un ingénieur mandaté afin de procéder à la confection des plans et devis préliminaires relatifs aux travaux de construction de ladite station de pompage servant à desservir l'ensemble du projet Highland ainsi que le secteur West ;

Considérant que les promoteurs s'engagent à payer à l'ingénieur le coût de préparation des plans et devis préliminaires ;

Considérant que la Ville a adopté le règlement numéro 579-97, règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant que les parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions de ce règlement.

25-07-07-7008

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'entente de travaux municipaux volet I du Projet Highland et du secteur West – Travaux de construction de la station de pompage.

Adopté

Octroi de contrat à NEDCO - Acquisition de 6 lampadaires pour la rue du Bicentenaire

Considérant que la Ville désire accorder un contrat pour la fourniture de lampadaires dans la nouvelle rue du Bicentenaire;

Considérant la soumission no. JD250619R1-04 d'un montant de 28 300 \$ plus les taxes applicables, soumise par la compagnie SNOG 1954 inc. pour l'acquisition de 6 lampadaires et les frais de transport, soit :

Qt	Description	Prix par ensemble	Montant
2	Collection Munich, série commerciale (MU), Montage sur console 2 têtes	Prix par ensemble : 6 600.00 \$ (1 tête double + 1 poteau)	13 200 \$
2	Poteaux ronds de 4" x 16' en aluminium (CA4R16JTW DB)		
4	Collection Munich, série commerciale (MU), Adaptateur pour montage sur poteau	Prix par ensemble : 3 650.00 \$ (1 tête simple + 1 poteau)	14 600 \$
4	Poteau rond, 4" x 16' en aluminium (#CA4R16JTW DB)		
1	Frais transport		500 \$
Total avant taxes			28 300 \$

25-07-07-7009

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossosit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie NEDCO au montant de 28 300 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt no. 986-2025.

Adopté

**Octroi de contrat à Les Inspections FB. – Inspections pour
amiante des immeubles du 16 rue Prince et 221 rue
Châteauguay**

Considérant que les municipalités doivent se conformer aux normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et aux coûts de mise hors service d'immobilisations afférents;

Considérant que cette norme exige des municipalités, par exemple, qu'elles reconnaissent un passif dès qu'elles ont une obligation de mise hors service, notamment en raison de la présence d'amiante dans les bâtiments. L'obligation est constatée selon la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation;

Considérant que la Ville désire faire inspecter les immeubles du 16, rue Prince et du 221, rue Châteauguay afin de détecter s'il y a présence d'amiante ;

Considérant la soumission de l'entreprise Les Inspections FB au montant de 1 950 \$, pour l'inspection des deux bâtiments et le prélèvement de 10 échantillons;

Considérant que la Ville devra faire parvenir les 10 échantillons pour fin d'analyse dans un laboratoire au coût estimé de 175 \$ chacun, soit un total estimé de 1 750 \$ plus taxes.

25-07-07-7010

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat l'inspection et de prélèvement d'échantillons à l'entreprise Les Inspections FB au montant de 1 950 \$.

Que le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat à une firme de laboratoire pour l'analyse des 10 échantillons pour un coût estimé de 1 750 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ces contrats soit financée à même les revenus généraux.

Adopté

Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de 9 bancs de parc

Considérant la volonté de la Ville d'aménager les parcs sur son territoire par l'acquisition de mobilier afin de contribuer au bien-être de ses citoyens;

Considérant l'acquisition de neuf (9) bancs de parc pour être installés dans les espaces verts suivants :

- 1 banc face au CHSLD de Huntingdon
- 2 bancs au Parc Léon-Capiello
- 6 bancs au Parc Prince-Arthur

Considérant la soumission no. 36163917 déposée par Uline Canada pour les équipements suivants :

Quantité	Description	Prix unitaire	Sous-total
6	Bancs 6 pieds- Gris Modèle H-4337GR (Parc Prince-Arthur)	1 336.00	8 016.00 \$
3	Bancs 6 pieds – Cèdre Modèle H-4337C (Près du Pont Walker et Parc Léon-Capiello)	1 336.00	4 008.00 \$
1	Frais de transport	572.49	572.49 \$
Total sans les taxes			12 596.49 \$

25-07-07-7011

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Uline Canada pour l'acquisition de neuf bancs de parc au montant 12 596.49 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22-701-50-726 au montant de 13 224.74 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

**Programme d'inspection périodique des risques plus élevés
(risques moyens, élevés et très-élevés)**

Considérant que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

Considérant que le programme d'inspection périodique des risques plus élevés (risques moyens, élevés et très élevés) constitue une exigence des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie;

Considérant qu'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de standardiser les méthodologies d'inspection pour l'ensemble des municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, via l'adoption d'un programme régionalisé ;

Considérant que le programme d'inspection périodique des risques plus élevés a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 21 mai 2025 (résolution n° 11032-05-25) .

25-07-07-7012

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le Programme d'inspection périodique des risques plus élevés, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Programme d'évaluation et d'analyse des incidents

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie en 2012, ainsi que son plan de mise en œuvre (résolution n° 6298-01-12) ;

Considérant que la MRC s'est engagée, à l'objectif 2 du plan de mise en œuvre, à produire et à transmettre aux municipalités locales un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents afin d'encadrer cette tâche sur le territoire de la MRC ;

Considérant que les municipalités locales doivent mettre en œuvre un Programme d'évaluation et d'analyse des incidents conformément à l'article 2.1 des Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4 r.1) ;

Considérant que les programmes de prévention des incendies doivent se référer aux modalités définies dans le Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies du ministère de la Sécurité publique en vertu de l'article 2.1 des Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie.

25-07-07-7013

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal adopte le Programme d'évaluation et d'analyse des incidents, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

Octroi de contrat- Laboratoire GS inc. – Contrôle qualité des travaux de pavage et de bordures - Secteur West

Considérant que la Ville a octroyé un contrat pour les travaux de pavage et de bordures du secteur West par la résolution 25-05-14-6953;

Considérant qu'un contrôle qualitatif est nécessaire durant la durée des travaux de construction;

Considérant l'offre de services professionnels reçue par le Laboratoire GS Inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des travaux au montant de 10 655 \$ plus les taxes applicables.

25-07-07-7014

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat de contrôle qualité des travaux de pavage du secteur West à Laboratoire GS inc. pour un montant de 10 655\$, plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 11 186.42\$ relative à l'octroi à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt 984-2025.

Adopté

Facture de Géométra, arpentage – Travaux d'opérations cadastrales et de lotissement – École Notre-Dame

Considérant que la Ville a octroyé un contrat pour les travaux d'opérations cadastrales et de lotissement des lots 3 230 601 et 3 230 602 requis dans le dossier relatif à l'acquisition de l'école Notre-Dame à la firme Géométra Arpentage;

Considérant que les frais relatifs à ces travaux sont de 5 080.00 \$ plus les taxes applicables plus les frais de cadastre estimé à 228.00 \$, soit un total de 5 308.00 \$ avant les taxes.

25-07-07-7015

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le paiement du coût des travaux d'un montant de 5 080.00 \$ plus les taxes applicables plus les frais de cadastre de 228.00 \$, soit un total de 5 308.00 \$ avant les taxes.

Que la dépense au montant de 5 815.37 \$ relativement à l'octroi à ce contrat soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Contrat à R. Mailloux Inc pour la pose des lampadaires – Projet West

Considérant que la Ville désire octroyer un contrat pour la pose des lampadaires et leur alimentation électrique dans le projet West;

Considérant que l'offre de service reçue de la compagnie R. Mailloux Inc. relativement à ces travaux pour un montant de 48 693.28 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que l'offre de service indique un prix unitaire de 108.80 \$ avant taxes pour la réparation des ancrages.

25-07-07-7016

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la compagnie R. Mailloux Inc. pour la pose des lampadaires et leur alimentation électrique dans le projet West.

Que la dépense relativement à l'octroi à ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt No 984-2025 prévu à cet effet.

Adopté

Octroi de contrat – JMM Installation / Panneau de porte de garage

Considérant qu'à la suite d'un bris dans le système de la porte de garage et à la chute soudaine de ladite porte, l'un des panneaux a été endommagé;

Considérant la soumission no. 1283 reçue de JMM Installation relativement à la fourniture et à l'installation d'un panneau GARAGA, trempé clair, anodisé, au montant de 7 082,14 plus les taxes applicables.

25-07-07-7017

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à JMM Installation au montant de 7 082,14 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 02-320-00-522 de 7 435.36 \$ relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même les revenus généraux de l'exercice.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation des états financiers 2024 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent a déposé ses états financiers audités par la firme externe Séguin & Haché, SENC pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ;

Considérant que les états financiers présentent un déficit d'opération de 1 096 515 \$ pour les HLM (*Habitations à loyers modiques*) et un déficit d'opérations de 399 \$ pour les ACL (*AccèsLogis*), soit un déficit total de 1 096 914 \$;

Considérant que le déficit considéré aux fins du calcul des contributions pour les ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique (HLM) de Huntingdon est de :

No ensemble immobilier	Déficit 2024	SHQ	Municipalité Huntingdon
1733	(92 733 \$)	(83 460 \$)	(9 273 \$)
2996	(129 435 \$)	(116 492 \$)	(12 943 \$)
Total	(222 168 \$)	(199 952 \$)	(22 216 \$)

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office d'habitation au 31 décembre 2024 représente les montants suivants :

No ensemble immobilier	Solde des contributions	
1733	(1 280.27 \$)	À payer
2996	(1 176.52 \$)	À payer
Total net	(2 966.17 \$)	À payer

Considérant que le solde des contributions à payer du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) dû par la Ville de Huntingdon pour les Habitations des Tisserandes s'élève à **509.38 \$**.

25-07-07-7018

Il est proposé par madame Andrea Geary

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2024 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent, tels que présentés.

Que les soldes des contributions à payer au 31 décembre 2024 de 2 966.17 \$ pour les ensembles HLM et de 509.38 \$ pour le programme Accès-Logis soient payés à l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent.

Que la dépense soit financée à même le budget 2024 au poste 02-520-00-963 (HLM) pour un montant de 2 966.17 \$ et 02-520-10-963 (ACL) pour un montant de 509.38\$.

Adopté

Budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 004039 PU-REG déficit d'exploitation

Considérant que le rapport d'approbation du budget révisé en date du 27 mai 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2025 prévoit un déficit de 856 768 \$ pour l'Office d'habitation du HSL dont 84 357 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et 115 893 \$ pour l'ensemble immobilier 2996 (12 unités familles);

Considérant que le budget 2025 de l'OH prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit un montant de 8 436 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 et de 11 589 \$ pour l'ensemble immobilier 2996.

25-07-07-7019

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget révisé en date du 27 mai 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2025, tel que présenté.

Que la dépense de 20 025 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Budget révisé 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent - 004039 004039 PU-REG déficit d'exploitation

Considérant que le rapport d'approbation du budget révisé en date du 4 juin 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2025 prévoit un déficit de 857 953 \$ pour l'Office d'habitation du HSL dont 84 518 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 (20 unités personnes âgées) et de 115 990 \$ pour l'ensemble immobilier 2996 (12 unités familles);

Considérant que le budget 2025 de l'OH prévoit une contribution financière de la Ville établie à 10 % du déficit, soit un montant de 8 452 \$ pour l'ensemble immobilier no 1733 et de 11 599 \$ pour l'ensemble immobilier 2996.

25-07-07-7020

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve le rapport d'approbation du budget révisé en date du 4 juin 2025 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent pour l'année 2025, tel que présenté.

Que la dépense de 20 051 \$ soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02 520 00 963.

Adopté

Demande d'aide financière dans le cadre du soutien à la vitalisation - « Axe soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité » - Projet Toilette publique - Parc Prince-Arthur

Considérant que la Ville de Huntingdon désire déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du programme de Soutien à la Vitalisation pour le projet d'installation d'une toilette publique dans le Parc Prince-Arthur;

Considérant que dans le cadre du programme, le projet doit contenir une mise de fonds du milieu équivalente à un minimum de 10 % du coût total du projet (contribution monétaire), lequel s'élève à 8 351\$.

25-07-07-7021

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Johanne Hébert, a déposé la demande d'aide financière pour le projet Toilette publique – Parc Prince-Arthur auprès de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du programme Soutien à la vitalisation.

Que le conseil autorise le financement de la dépense à même une affectation du surplus accumulé non affecté d'un montant équivalent à la mise de fonds minimale de 10% du coût total du projet estimé à 8 351 \$.

Adopté

Financement temporaire du Règlement d'emprunt 984-2025 – Travaux du Secteur West

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire en attendant le déboursé du financement permanent du Règlement d'emprunt 984-2025 - Décrétant une dépense de 1 246 000 \$ et un emprunt de 1 246 000 \$ pour la réalisation des travaux de pavage. Bordures et éclairage dans le secteur du projet West.

25-07-07-7022

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 1 246 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement 984-2025.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

**Financement temporaire du Règlement d'emprunt 986-2025 –
Rue du Bicentenaire**

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire en attendant le déboursé du financement permanent du Règlement d'emprunt 986-2025 - Décrétant une dépense de 1 070 000 \$ et un emprunt de 1 070 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction de la rue du Bicentenaire.

25-07-07-7023

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 1 070 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement 986-2025.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

**Financement temporaire du Règlement d'emprunt 987-2025 –
Prolongement rue Cunningham et partie du Chemin Ridge**

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire en attendant le déboursé du financement permanent du Règlement d'emprunt 987-2025 - Décrétant une dépense de 1 205 000 \$ et un emprunt de 1 205 000 \$ pour la réalisation des travaux de prolongement de la rue Cunningham et d'une partie du Chemin Ridge.

25-07-07-7024

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 1 205 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement 987-2025.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François demande un soutien financier pour leurs activités;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de protéger et d'entretenir les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

25-07-07-7025

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 200 \$ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion du règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3 sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3

Le Règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3 est déposé et présenté par monsieur Rémi Robidoux.

Adoption du premier projet de règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3

Considérant que la Ville a reçu une demande visant à implanter un centre et/ou maison de soins palliatifs pouvant accueillir les personnes en fin de vie et leur prodiguer les soins spécialisés requis afin qu'elles puissent vivre leurs derniers jours dans la dignité et le

confort tout en offrant un accompagnement aux familles et aux proches dans cette dernière étape de la vie;

Considérant que l'usage spécifique de centre et/ou maison de soins palliatifs n'existe pas au règlement de zonage;

Considérant qu'une telle activité serait considérée comme un usage Communautaire de service (P3);

Considérant que le projet serait situé dans la zone CO-3 et que cette zone ne permet pas l'usage Communautaire de service (p₃);

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 ;

Considérant que le projet de règlement 990-2025 a été présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025;

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement no. 990-2025 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

25-07-07-7026

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement no. 990-2025 modifiant le règlement de zonage 512 afin de créer l'usage spécifique centre et/ou maison de soins palliatifs et d'autoriser cet usage dans la zone CO-3.

Adopté

Adoption du règlement no. 991-2025 concernant la démolition d'immeubles

Considérant qu'il y a lieu d'établir un règlement relativement à la démolition d'immeubles;

Considérant que le projet de règlement 991-2025 établit les modalités relatives à la démolition de certains immeubles de la Ville de Huntingdon;

Considérant qu'il est dans l'obligation de la Ville d'avoir un règlement relatif à la démolition d'immeubles en conformité avec le chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Considérant qu'un avis de motion a été donné par madame Andrea Geary à la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

Considérant que le projet de règlement no 991-2025 a été présenté et déposé par madame Andrea Geary à la séance extraordinaire du 25 juin 2025;

Considérant l'adoption du projet de règlement no. 991-2025 à la séance extraordinaire tenue le 25 juin 2025;

Considérant qu'une copie du règlement no 991-2025 a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q, c.C-19).

25-07-07-7027

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement no 991-2025 concernant la démolition d'immeubles.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche temporaire de Emma Dauphinais pour le camp de jour pour la saison 2025

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour du 25 juin 2025 au 15 août 2025;

Considérant que le coordonnateur Samuel Julien recommande l'embauche de Emma Dauphinais à titre d'animatrice;

Considérant que pour combler le départ de Anne-Sophie Décarie, le coordonnateur Samuel Julien recommande la nomination de Naomie Racine à titre de coordonnatrice du camp de jour.

25-07-07-7028

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche de Emma Dauphinais à titre d'animatrice du camp de jour pour la période estivale 2025, selon les conditions de l'entente.

Que le conseil autorise la nomination de Naomie Racine à titre de coordonnatrice du camp de jour 2025.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que les embauches soient sous réserve de l'absence d'antécédent judiciaire en lien avec l'emploi.

Adopté

60. VARIA

Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada

Considérant que le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

Considérant que les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés à des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été ;

Considérant que les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services ;

Considérant que les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités ;

Considérant que le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

25-07-07-7029

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emplois d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

Qu'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent ;

Que la Municipalité transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, à la députée fédérale de la circonscription de Beauharnois-Salaberry-Soulanges-Huntingdon, madame Claude DeBellefeuille, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Le montant d'argent qui avait été déposé en 1981 dans un compte en fidéicomis par les anciens administrateurs de l'Office d'habitation de Huntingdon est maintenant placé dans un compte à la caisse Desjardins. Il s'agit d'un montant d'environ 91 000 \$. Ce montant est réservé exclusivement pour les immeubles des Habitations de Huntingdon.

Mme Andrea Geary: Elle remercie tous les employés de la Ville, les pompiers, les employés du département des travaux publics et le Club Optimiste pour leur implication à la fête familiale du 5 juillet 2025.

M. Dominic Tremblay : Il remercie les employés de la Ville pour leur travail lors de la journée de la fête familiale du 5 juillet dernier. Grâce à leurs efforts, cet événement a été une véritable réussite et a été apprécié par notre communauté.

La Ville grandit et se transforme, et il est toujours plus agréable d'y vivre. Les commentaires des citoyens sont extrêmement positifs concernant les diverses activités organisées dans le cadre des célébrations du 200e anniversaire de notre belle ville. L'événement du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada a particulièrement été apprécié, et les cavaliers ont beaucoup apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

M. Florent Ricard : M. Robert Hart, ancien citoyen et employé de la Ville nous remercie pour l'invitation qui lui a été faite de participer à l'événement du 5 juillet. Il a eu beaucoup de plaisir à partager sa passion pour les bulles de savon de taille impressionnante.

M. Maurice Brossoit ; Il félicite tous les bénévoles pour leur implication et leurs efforts lors de l'organisation de la fête familiale qui a eu lieu le 5 juillet dernier. Grâce à leur dévouement et à leur esprit d'équipe, cet événement a été un véritable succès.

M. Rémi Robidoux: Il remercie tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation de la fête familiale.

Une rencontre du CCU a eu lieu pour traiter plusieurs dossiers qui seront présentés à une séance subséquente du conseil.

M. André Brunette : La compagnie Targo a réalisé une mini-capsule vidéo à partir d'un drone montrant la ville de Huntingdon.

Le centre médical de Huntingdon accueillera un nouveau médecin, tout droit venu de France.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-07-07-7030

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 50.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière